

Marc-Etienne Burdet
Adresse
Switzerland

(ancien numéro) ☎ +41 78 – 632 98 92
www.google.swiss.com
(Site fermé par ordre judiciaire)

Yverdon-les-Bains, le 13 mars 2008

Par télécopie et courrier recommandé

Conseil d'Etat vaudois
Par l'entremise de M. Pierre-Yves MAILLARD
Dépt de la Santé DSAS
Avenue des Casernes 2
BAP
1014 Lausanne

YAHOO!
Board of Directors
+1 408 349 33 01

Plainte pénale contre BENTOR SA Lausanne
pour adresse François CHAUDET, Benjamin-Constant 2 – 1003 Lausanne

Madame, Monsieur,

J'ai appris aujourd'hui la vente de la propriété Bellerive de Rolle, par la Société BENTOR SA en faveur de YAHOO Inc. Dont le siège est à Sunnyvale Californie.

Je forme une opposition formelle à cette vente compte tenu du fait que la propriété de Bellerive à Rolle, aujourd'hui aux mains de BENTOR SA – François CHAUDET, a été acquise par les fonds escroqués sur les royalties dues à Joseph FERRAYE dans les cadre des brevets

Brevet d'extinction : OMPI PCT FR92 00405 International WO 92/19323
Brevet de blocage : OMPI PCT FR92 00323 International WO 92/18746

Je vous rappelle que je suis bénéficiaires d'une part de ces royalties, selon convention du 25 septembre 2004.

Les tableaux annexés sur support numérique, vous démontrent clairement les liens directs avec l'organisation de blanchiment des fonds qui ont été escroqués, organisation du crime à laquelle appartiennent les frères François et Marc-Henri CHAUDET.

Je me tiens à votre disposition pour vous présenter l'ensemble des liens qui touchent ces personnages, mais vous rappelle qu'en l'état, je refuse catégoriquement de répondre à vos juges d'instructions, qui sont indubitablement complices de cette organisation du crime, au vu de leur comportement à mon égard.

De fortes présomptions me laissent penser que YAHOO peut être directement mêlée à cette organisation du crime et que cette vente pourrait n'être en définitive, qu'une nouvelle opération de blanchiment.

En effet, j'ai relevé dans le registre du commerce de la société CH-660.0.135.007-3, la présence d'un certain Toby COPPEL. Or, deux autres « COPPEL » prénommés Christine et Christian, pourraient être des parents de Toby et sont impliqués eux, dans différentes sociétés de ROLEX, de l'Union Bancaire Privée, etc., des sociétés en lien direct avec Pierre MOTTU, notaire auteur des conventions qui ont permis l'escroquerie de centaines de milliards de dollars en 1991.

Compte tenu de ces nouveaux faits, vous devez retirer vos arrangements fiscaux, liés à l'arrêté BONNY. Vous disposez des cartes en mains pour stopper cette vente et n'aurez aucune excuse si vous ne le faites pas.

Afin de préserver notre patrimoine, c'est donc en représentation de Joseph FERRAYE (vous disposez déjà d'une procuration en ma faveur) et en mon nom personnel, que j'exige que **les autorités vaudoises interdisent immédiatement la vente de la propriété Bellerive à Rolle, en faveur de YAHOO, et qu'une enquête soit ouverte. J'ajoute que nous demandons le séquestre immédiat de cette parcelle et qu'elle soit placée sous autorité judiciaire non corrompue, le temps de l'enquête.**

Si cette vente devait être réalisée, nous nous porterons partie civile, contre l'Etat de VAUD et contre tous les responsables à titre individuel pour le nouveau préjudice qui nous serait causé. Nous considérerions dès lors les représentants de l'Etat de Vaud complices de l'organisation du Crime dénoncée et vous engagerez la responsabilité de l'Etat.

Vos fonctionnaires ont d'ores et déjà largement violé la convention de l'ONU sur les mesures à prendre contre la corruption. Une nouvelle erreur à notre rencontre ou un nouvel abus volontaire, seraient manifestement de trop.

J'ose espérer que vous n'obligerez pas les Vaudoises et les Vaudois, à assumer une responsabilité de centaines de milliards de francs, par la complicité de l'Etat en faveur d'une organisation du crime. Vous êtes censés, je vous le rappelle, défendre les intérêts de l'Etat et de ses Citoyen(ne)s.

Je précise encore et pour terminer, que les deux listes annexées sur cd-rom, découlent **seulement** de la saisie des deux sociétés YAHOO en Suisse et des sociétés saisies à ce jour, dans lesquelles figure François CHAUDET. Je n'ai pas pris en compte les dizaines de sociétés de Marc-Henri CHAUDET.

De plus, afin de ne pas générer des pages interminables, j'ai supprimé sur la liste « 2 », tous les liens avec les sociétés de révisions qui interviennent comme coordinateurs de l'escroquerie des fonds qui nous reviennent. Ceci m'évite aussi de vous dévoiler trop facilement le nom des sociétés qui ont été saisies et impliquées dans le blanchiment, après que j'aie pu remarquer que dans le cadre de certaines sociétés mises à disposition des autorités, des noms ont disparu des registres... Mes sauvegardes ne deviennent que plus précieuses. Ce phénomène a été constaté principalement sur Genève qui devra répondre de cette nouvelle complicité de l'Etat en faveur d'escrocs.

Les sociétés de révisions que j'ai laissées dans ces listes, devraient cependant vous amener à quelques réflexions...

Bien que je reste très dubitatif quant à la suite que vous allez donner à la présente – vous m'avez en effet démontré que je ne peux plus être en mesure de vous accorder ma confiance – je me tiens quand même à votre disposition pour une audition. Sait-on jamais, je crois encore aux miracles... !

Je vous prie de croire, Madame, Monsieur, en l'expression de mes sentiments les meilleurs.

Marc-Etienne Burdet